## Rose Ntwenga: Cruel constat de la continuité depuis le génocide de 1972

@rib News, 31/07/2010Les Lois d'exception du génocide de 1972 au Burundi sont de retour.Transmission de mémoire.Montpellier (France), le 29 juillet 2010.Point de vue.La présence de Gabriel Mpozagara[1] aux cÃ′tés du président Pierre Nkurunziza nécessite beaucoup d'éclaircissements. En effet, sept mois aprÃ″s «Â sa nomination[2]/6 septembre 2005, les Lois d'exception de 1972 ont été levées le 26 avril 2006[3] sans que leur contenu ne soit énoc publiquement. Les citoyens burundais ont réalisé que le systÙer répressif en vigueur au moment du génocide en mai e juin 1972[4] est resté intact. Pendant trente quatre ans, le pays a évolué dans ce climat à leur insu. D'un autre cÃ′té régimes successifs ont donné l'impression de s'être distanciés des pratiques violentes du génocide de 1972. Cla confusion et les différentes péripéties autour des élections en cours ramÃ″nent au grand jour des violences semblable à cette époque. Des mesures de contrainte et de privation dans un cadre annoncé normalement pour l'expression démocratique s'installent. Le manque de repÃ″res communs entre les Burundais (de différentes générations et origin et les observateurs étrangers mÃ″ne à une vision incomplÃ″te et des appréciations disparates sur les problÃ″mes du Burundi.

Plusieurs avis suivent pour rappeler quelques uns des aspects peu connus du génocide de mai et juin 1972, où les deux experts Gabriel Mpozagara, Arthémon Simbananiye et leurs associés sont parmi les acteurs majeurs de la politique du Burundi. Le pays traverse, en ce moment, un pic sérieux des conséquences du génocide de 1972.Les dirigeants actuels (issus des rÃ@sistances armÃ@es) pensent avoir trouvÃ@ une nouvelle situation politique en rupture avec les pratiques violentes du passé grâce aux accords politiques d'Arusha de 2002. Pour beaucoup d'entre-eux, ils sont les enfants victimes des précédents épisodes sanglants du pays. Contre toute attente, les mêmes acteurs importants de l'époque assis à des places différentes ont gardé leur entià re capacité à dicter leur bon vouloir. Le constat de la continuité depu le génocide de 1972 est visible.Les Lois d'exception, clé du génocide de 1972.Annoncées, jamais énoncées ent mais toujours appliquées, elles sont un éIément central de l'entreprise du génocide des Hutu du Burundi dit «Â de 1972 ». Qu'est ce qu'un génocide ?Dans sa réponse à cette question, RafaëI Lemkin[5], démontre simpler d'application des Lois d'exception.(â€l) D'une maniÃ"re générale, le génocide ne signifie pas nécessaireme immédiate d'une nation sauf quand il est accompli par un massacre de tous ses membres. Il signifie plutà t la mise en Å"uvre de différentes actions coordonnées qui visent à la destruction des fondements essentiels de la vie de groupes nationaux, en vue de leur anéantissement.Une telle politique a pour objectifs la désintégration de leurs institutions politiques et sociales, de leur culture, de leur langue, de leur conscience nationale, de leur religion et de leur existence économique, la destruction de la sécurité, de la liberté, de la santé, de la dignité individuelle et de la vie même des individus.Le génocide est dirigé contre un groupe national en tant qu'entité et les actions menées contre les individu pour ce qu'ils ont, mais pour l'appartenance à ce groupe.Détourner l'Etat d'exception[6] pour «Â légalise d'Etat.«Â L'Etat d'exception est une réalité de la vie politique et juridique des nations. Presque tous les Etats une législation pertinente à cet égard et les conventions internationales sur les droits de l'Homme contiennent des dispositions en la matià re Â»[7]«Â Dans de nombreux pays, pour faire face aux situations exceptionnelles, les Gouvernements ont recours à l'état d'exception et suspendent l'application de lois protégeant les libertés.Â que Gabriel Mpozagara et Artémon Simbananiye, juristes de formation, ont consciencieusement détournés le concept de l'Etat d'exception pour en faire un instrument de légalisation du génocide des Hutu du Burundi et de la spoliation de leurs biens et leurs initiatives en 1972-1973. De connivence avec les rebelles (Tutsi rwandais et zaÃ-rois, parmi eux, d'anciens compagnons de lutte de Che Guevara en 1965 dans le Sud-Kivu au Congo) rentrés en cette fin d'avril en convois armés par le sud du pays, les autorités politiques ont dénoncé une «Â agression Â». L'occasion, de fa présentée pour les autorités politiques et militaires de décréter un «Â Etat d'exception Â» censé protéger le toute l'étendue du territoire. A cet effet, l'Etat burundais s'est figé dans une posture trà s démonstrative de lÃ d©fense. Cette situation de guerre, montée de toute pià ce, a permis à «Â l'Etat Â» de commettre les nombreux crin travers tout le pays avec «Â la loi Â» de son cà 'té. De plus, les différentes coopérations militaires étrangà res ont Â l'armée burundaise à défendre Â«Â en toute légalité Â» son territoire à cette époque.Un génocide au res crapuleux.Bertrand C. Bellaigue, journaliste à l'Agence France Presse (AFP) relate :[9]â€l Tandis que se produisaient ces tueries au mois d'avril 1972, j'ai appris par un ami proche de la présidence, qu'un laboratoire volant, un avion ver d'Europe avec tout un équipage de géologues avait commencé, au dessus du Burundi une campagne d'études systématiques de «Â scintillation Â» et d'évaluation de présence de nickel détecté dans un gisement métalliq cing sur quinze kilomà tres de large. Ces études allaient se prolonger pendant deux mois [10]. Personne n'y avait fait allusion en dépit des dépÃaches transmises à ce sujet. Mais depuis cette date, les massacres ont continué pendant trois décennies jusqu'à la fin du siècle dans cette région que les Belges avaient décrite, comme Â»super-catho Â» en l'action des religieuses et des missionnaires qui lui consacraient leur vie.S'agissait-il d'une affaire tribale ou d' artificiel, effroyablement sanglant, suscité par quelque groupe financier, sidérurgique ou minier international pour s'assurer une mainmise sur ce territoire ?Je ne l'ai jamais su. Le tout, comme si rien de tout cela n'avait jamais ex a simplement affirmé trÃ"s officiellement qu'il n'y avait naturellement aucun lien de cause à effet entre les évÃ"nem qui ensanglantaient le pays, l'apostolat de deux pasteurs venus des Etats-Unis et de Suà de pour enseigner aux Hutus primitifs la parole du Seigneur et la présence de ces chercheurs d'or.Par contre, il ne fut pas possible de cacher plus longtemps, au bout de trois d©cennies que, de toute fa§on les travaux de prospection avaient ©té couronn©s de succ¨ puisqu'ils avaient permis d'évaluer à deux cents millions de tonnes le potentiel du gisement découvert. Le 31 janvie un rapport de l'Onu rappelant les études entreprises en 1924 prouvait qu'il existe au Burundi, dans les provinces de Basuri (Bururi�), Karusin (Karuzi), Rutana, et Ruyinga (Muyinga) dans l'Est du pays, des réserves de minerai s'Ã0 à plus de 200 millions de tonnes.Le Burundi selon cette dépÃache, regorgerait d'autres métaux, dont l'or et la

cassitérite.Des discussions pour l'exploitation de ce pactole avaient commencé en 1993, mais «Â la crise d'octobr

durant laquelle des centaines de milliers d'autres africains avaient été massacrés, avait interrompu le processus. (…)Gabriel Mpozagara livre (la moitié de) sa «Â part de vérité Â».En août 2009, Gabriel Mpozagara a livré sa «Â vérité Â»[11] pour justifier quarante ans après, l'une des phases majeures de l'enclenchement du génocide de effet, il a ordonné l'exécution expéditive des officiers Hutu en 1969 ainsi que l'emprisonnement abusif de nombreu autres personnes d'origine Hutu dans des conditions désastreuses.C'est avec aplomb qu'il a dévoilé le biel démarche[12]. En réalité, l'épisode des évà nements «Â dits de 1969 »Â a été une série de prétextes piÃ"ces, juxtaposés, puis répandus dans divers milieux pour les discréditer. Les groupes ciblés sont restés dans l'étonnement du brouhaha autour d'eux. A peine arrêtées, les personnes étaient déjà coupables de faits inv Conformément à la loi d'exception, des sanctions ont aussità tà ©té appliquées.Ainsi, Gabriel Mpozagara a brisé, a «Â bonne conscience Â» pour soi, la vie de plusieurs personnes. Ces sentences, ne reposant sur aucun dĀ©lit, ont plongĀ les différentes structures familiales et sociales dans une précarité à tous points de vue. En plus, ces familles ont été livrées injustement à la désapprobation publique organisée.Quel crédit lui accorder pour la préparation et les conseils juridiques A attendre sur la crA©ation de la cour spA©ciale de justice et de la commission vA©ritA©-rA©conciliationA proposA@ depuis 2005? Nous sommes nombreux à souffrir des fausses accusations portées contre nos parents, amis et connaissances du mÃame groupe d'âge. Nous en subissons toujours les conséquences, encore aujourd'hui. Des individus, burundais comme étrangers, continuent de relayer ces fausses accusations, certains, par ignorance ou par préiugés. Mais à force de les répéter sans souci de vérification, elles finissent par paraître comme réelles dans lâ beaucoup de personnes. Cette attitude, plus qu'un manque de respect de mise, relà ve d'une forme de racisme cordial R©percussion des Lois d'exception de 1972 sur ma vie personnelle et ma famille.Spolier sans rel¢che à des fins de disparition. Je ne peux pas compter le nombre de fois où des convocations émises à mon nom provenaient du bureau de la zone de Kamenge, du parquet ou de la sûreté nationale. «Â Quelqu'un Â» avait besoin d'un objet de notre ma prenait en notre absence (la mienne et celles de mes frà res et sÅ urs) avec l'accord de maman. Dans la suite, une . convocation était confiée à un enfant mineur du voisinage d'à peine six ans afin de nous la remettre. Si nous n'é contents, nous n'avions qu'à nous rendre au parquet pour la r©clamation. Le numéro du bureau où se présente sur la convocation. (â€l) Emprisonner à des fins de disparition.Au cours des années 80, Valère, mon jeune frère, a été d©tenu et battu plusieurs reprises pour diverses raisons dont la contestation du calcul du montant des imp ts locatifs et le refus de paiement. L'administration cherchait un prétexte pour le transférer légalement de la cellule de la zone de Kamenge à une cellule précise de la prison de Mpimba où Venant Ntwenga, notre pà re, avait passé ses derniers instants. C'est à ce moment qu' «Â un Inconnu au courant des particularités de notre famille» s'est prése lui a dit : «Â Si Valà re met un seul pied sur le camion à destination de Mpimba, tu sais ce qui adviendra par ce geste pour tes frà res et toi. Â» Aussità t, maman s'est empressée d'aller à la zone réclamer sa relaxe obtenue sur le cham janvier 2009, maman a porté plainte contre ValÃ"re au Tribunal de premiÃ"re instance de Ngagara. Elle lui refusait le droit d'installer un taxi vélo sur une parcelle du Secteur D. de Kamenge. La plainte était «Â recevable Â». Selon les con non-écrites lors des spoliations de 1972, ValÃ"re n'avait aucun droit sur la succession de son pÃ"re. La maison du Secteur D de Kamenge appartenait aux locataires exilés Tutsi rwandais. Pourtant, lors des mesures dites d'Amnistie de 1974, la famille des locataires avait déménagé dans les vingt-quatre heures aprÃ"s notre demande de quitter les lieux. C'était sans compter avec leur discrétion efficace. Ils étaient partis en apparence pour mieux se manifester le moment venu. Le partage des biens des victimes du génocide de 1972 est le fruit d'un calcul froid.Spolier, d'abord, et tuer aprÃ"s.Dominique (Majorico), mon parrain était agent de la Poste. Il convoyait les fonds postaux en mai 1972. Il repose Ã un endroit sur la route Kirundo - Muyinga où les engins de terrassement ont travaillé nuit et jour pendant deux semaines pour ensevelir les nombreux corps au mois de mai 1972. L'argent est arrivé Ã la destination initiale. Mais, Â≪Â des gensÆ se sont partagé la somme en pillards consciencieux. Les gardiens de la Mémoire ont assuré la continuité du travail d'information sur les circonstances exactes de la disparition de chaque membre du club des B¢tisseurs depuis l'assassinat de Pierre Ngendandumwe le 15 janvier 1965. Légende : Majorico (Dominique), mon parrain en juin 1968.A l'attention de sa famille, citez son nom. Priver d'identité, entraver la liberté de circulation et d'initiative. Dès la mon pÃ"re Venant Ntwenga le 1er ou le 2 mai 1972, tous ses biens ont été «Â confisqués Â»Â dans la foulée y comp papiers personnels. Ainsi, ses enfants étaient condamnés à l'errance et à la pauvreté. Cette «Â confiscation Â» r privés de la preuve matérielle de notre domicile et de notre filiation. Une partie des papiers personnels de notre pÃ"re a été rendue à maman, Marcelline Ndikumana, au moment des lois d'Amnistie de 1974. Mais, sur recommandation de frères, elle les a gardés pour un usage personnel. Faute de la carte d'identité du père, notre fratrie a éprouvé des difficultés à remplir l'élémentaire carte d'identité. De mon cÃ′té, pour ne rien faciliter, chacun de mes passep «Â perdu Â» par les services de l'Immigration au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt dix. Il a fallu systématiquement procéder à une demande de renouvellement. (â€l) Pour différentes démarches de l'état civil, il notifications (parfois verbales), du chef de zone de Kamenge, François Shishikaye, voire mÃame du maire de la ville de Bujumbura. Spolier encore et toujours, puis agresser. Au cours des vacances de NoëI 1974, Bernard Kayibigi[13] m'a appelé depuis sa voiture à Kamenge secteur D n°19. Il m'a demandé de l'accompagner à la Banque nationale d d©veloppement économique (B.N.D.E) dans le centre ville pour l'aider à s'approprier d'un petit crédit sous pà re.Je l'ai envoyé promener.Quelques jours plus tard, j'ai été agressée sans violence par une connaissance of confiance. (…)TéIéguider un «Â homme placé Â».Frédéric Wembakoy[14], sur recommandation des exilés Tu (naturalisés burundais), m'a présenté un des cousins de son père. Ma relation avec Pierre Mundeke N'koy, a dÃ dans une ambiance de quiproquos et d'ultimatums d'où naîtront deux enfants. La rupture s'est déroulée qua aprÃ"s à l'auditorat militaire du 135iÃ"me Bataillon d'infanterie[15] des Forces Armées ZaÃ⁻roises (FAZ) pour violenc aggravée sur femme enceinte. Pour échapper à son agression en pleine nuit, je m'étais engouffrée rapidement che Kogoshi et sa famille dans le camp des enseignants du Lycée Mwenge wa TaÃ-fa de Baraka (Centre)Â dans le sud-Kivu en république démocratique du Congo. Choqué par le fait, que Pierre Mundeke N'koy ne respecte pas leur lieu de vie, leur choix de m'héberger momentanément, Marc Kogoshi avait porté plainte pour lui-même. Il bénéficiait de la pro du Haut Commissariat pour les Réfugiés (H.C.RÂ.). Je me suis retrouvée en détention dans ce camp militaire pour un nuit.. Le lendemain, l'officier nous a départagés.Pierre Mundeke N'koy n'avait aucun droit sur moi. Je suis sorti l'audition.Libre.Les parents de mes élÃ"ves se sont entendus pour que l'un d'eux m'héberge en attendant scolaire. C'est à l'auditorat militaire de Baraka (Centre), que j'ai pris conscience pour la premià re fois de l'im l'efficacité des consignes d'exclusion, du harcà lement insoupçonné comme incessant liés au génocide de 19 Burundi. Lorsque l'officier lui a signifié que nous n'avions aucun lien officiel, Pierre Mundeke N'koy s'est effo adossé au mur pour se retenir de ne pas tomber. Â≪ Ils Â» lui avaient dit qu'il pouvait faire de moi tout ce qu'il vou personne ne viendrait réclamer ! Â«Â Avec le génocide de 1972, plus personne de sa famille n'existait ! Â», ex . I'envie.Pour éclairage, la présence de Pierre Mundeke N'koy au Burundi, s'explique par sa fuite du ZaĀ⁻re aprĀ d'état manqué en 1975 contre le président Mobutu. Ses proches connaissances ou ses parentés étaient impliquÃ0 la subversion. En échange d'un service à rendre, il a été engagé en milieu du premier trimestre de l'année 1976 comme professeur à l'Athénée secondaire de Bujumbura par Aimable Nibishaka (exilé rwandais). Nier le stati d'Humain aux survivants.Quelques temps plus tard, la facette la plus incroyable au cours de cette «Â mésaventure Â» la découverte d'avoir déjà été vendue par Pierre Mundeke N'koy. Il s'était débarrassé de moi comme sans grande valeur ou d'une monnaie d'échange avec une plus valueâ€l dont un usurier se satisferait. Un épicier Mubembe, habitant le village avant celui de Mwamsombo sur la route principale en direction du marché dâ€~Atanga (avant d'atteindre la riviÃ"re Mutambala), m'avait «Â achetée Â». Je l'ai vu arriver sans crier gare et m'expliqu une épicerie. - Désormais «Â je lui appartenais Â»Â !Pierre Mundeke N'koy lui devait beaucoup d'argent dont de boisson. Combien de litres de Togwa (alcool doux à base de maÃ-s), de Kindingi (alcool fort à base maÃ-s, de racine de manioc, de pelure de banane plantain séchée), de bià re industrielle ont été dans la balance ? (â€l) Â Corrompre compromettre pour mieux spolier.Pour services rendus, Pierre Mundeke N'koy, a aussi été gratifié par l'obtention crédit en dehors des crità res rà glementaires à la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) Ã Bujumbura. A peine, a-t-il reçu l'entià reté de la somme de la part d'une main «Â généreuse Â», que quelque aprÃ"s, une autre main la lui a «Â retirée Â».[16].Effacer les preuves, où quelles soient.A Montpellier, ma ville d'adopt depuis vingt ans, je subis au quotidien un dispositif de filature, harcà lement et de nuisances multiples, Ã la demande des commanditaires (et de leurs b©n©ficiaires) Tutsi burundais et Tutsi rwandais du g©nocide des Hutu du Burundi en 1972. Un exemple des agressions de ce dispositif permanent a été un vol par un artifice à l'intérieur de mon domicile. Effec sans effraction visible, cette intrusion a permis aux commanditaires de s'emparer de la plupart des courriers et autres papiers administratifs certifiant de mon séjour dans cette partie de la République Démocratique du Congo de 1976 Ã . 1980 (â€l) ainsi que le courrier de Bernard Kayibigi[17], le procureur de la république du Burundi en 1972. Ce que l'officie de police n'avait pas obtenu en août 1989 à la zone de Kamenge quelques heures avant mon départ pour la France, a été récupéré en toute simplicité, quelques années aprà s, comme «Â un jeu d'enfant Â» Â Â Â Â Â d'exception sont de retourChacun vient d'observer la poursuite du processus électoral, sur fond de tricheries (nondémenties avec preuve) aux élections communales. L'arbitraire des arrestations, les violences diverses et tant d'au difficultés provoquent l'incompréhension chez la plupart des burundais. C'est l'application des Lois d'excep de son contenu démocratique le processus électoral en cours. Mais, personne ne rappelle qu'un acteur-incitateur-tém M. Artémon Simbananiye, actuel conseiller spirituel du président Pierre Nkurunziza était à l'Å"uvre aux élections de sous la Royauté.[18](cfr Chronologie des élections en 1965) S'opposer aux Lois d'exception et dénoncer le nocive constitue un recours contre l'injustice et l'arbitraire, que l'on soit simple citoyen, politicien burundais ou dé ami du Burundi. Je demande que le contenu des Lois d'exception soit enfin rendu public et que leur abrogation soit effective. A l' attention des familles et des autres personnes qui se reconnaissent dans les parlementaires de 1965, comme de ceux de 1993, tués parce qu'élus légitimes, il est grand temps d'organiser des moments de recueillem l'Unisson en leur souvenir.Il est grand temps, aussi, que le travail de justice se fasse.Rendez-leur, leur place et leur honneur.Rose Ntwenga, A Montpellier, le 29/07/2010. ANNEXECHRONOLOGIE DES FAITS LIES AU GENOCIDE DE 1972 -1973.Extraits choisis des chapitres «Â Burundi Â»de l'Année africaine 1972 (Birame Ndiaye) et L'Année a 1973 (Pierre Sanglar) AVRIL 1972- Le 24 janvierÂ: Le Tribunal militaire de Bujumbura condamne à mort 9 personnes accusées de complot contre le gouvernement. Parmi ces personnes accusées, 3 anciens ministres. Sept peines de détention à vie, une de 20 ans, six acquittements ont été prononcées.Le 5 février : Le président Micombero décio prendre des mesures de cl©mence. Des peines de mort sont commu©es en d©tention perp©tuit©.Le 11mars : -la République populaire de Chine accorde un prêt d'un milliard sept cent soixante millions deux cent cinquante mille francs burundais (20 millions de dollars) A la RépubliqueA du Burundi.- La délégation de la République populaire de Corée conduite par le ministre des Finances, M. Kin Ryeun, a terminé jeudi sa visite officielle d'une semaine au Burundi.Le 1 er avril (en réalité le 31 mars) : Arrestation de l'ex Ntare V du Burundi.Le 2 avril : Manifestations de soutien au préside Micombero aprÃ"s l'arrestation de l'ex-roi Ntare V d'avoir tenté, à partir de l'Ouganda, d'envahir le Buru mercenaires blancs.Les manifestants réclament un «Â jugement exemplaire Â».Le 3 avril : l'Ouganda dément avoir participé à une quelconque conspiration contre le régime de Micombero et rend compte des tentatives de médiation entre Ntare V et le gouvernement du Burundi qui avaient abouti au retour de l'ex-roi dans son pays.Le 29 avril : le colonel Michel Micombero, chef de l'Etat et du gouvernement décide de révoquer :-Â Â Â Â Â Â Â Â Â Tous les mer cabinetLes directeurs généraux des ministà res expédient les affaires courantes. MAI 1972Le 1er mai : Mort de l'ex Ntare au cours d'incidents sanglants où s'opposaient partisans et opposants des décisions du Président de la gouverneurs militaires dans chacune des huit provinces. Ils sont placés sous l'autorité directe de l'armée dont le c Micombero est le chef suprÃame.Le 2 maiÂ: M. [Térence] Nsanze, représentant du Burundi aux Nations Unies, au cours

d'un déjeuner de presse, a rejeté les vieux clichés sur les luttes ethniques pour expliquer les évà nements sanglants se sont produits dans son pays. Pour lui, la responsabilité de ces évÃ"nements incombe à des individus ou des intérÃats privés qui ont financé l'opération dans le but de perpétrer un génocide, de prendre le pouvoir au Burundi, pour con une base d'attaque en vue d'un putsch contre le gouvernement de Kinshasa. Â Le 3 mai : Le ministre des Affaires Etrangà res belge donne un avertissement au gouvernement du Burundi.Le 4 maiÂ: La voix de la Révolution commente la menace belge d'interrompre son assistance et la qualifie de «Â néocolonialiste rétrograde et paternaliste d'un a âge Â».- Â Â Â Â Mission de forces zaÃ⁻roises au Burundi : protection de l'aéroport et du palais présiden combats se poursuivent dans le sud du pays prÃ"s de la frontiÃ"re zaÃ-roise. On enregistre les premiÃ"res condamnations à mort prononcées par le conseil de guerre et suivies d'exécution à Bujumbura et à Gitega.Le 12 mai D©part des forces zaÂ⁻roises.Le 17 maiÂ: Une version officielle des évènements parle d'une invasion du territoire par nationaux armés et des rebelles mulelistes. Selon cette même source, les envahisseurs seraient partis de la Tanzanie et auraient pour objectif de renverser la République et instaurer un ordre fondé sur la suprématie Hutue. Le 23 mai : Escale A Bujumbura du premier ministre tanzanien, du prA©sident du Conseil rA©volutionnaire de Somalie, du SecrA©taire gA©nA©ra l'O.U.A, qui ont eu des entretiens avec le Président aprÃ"s avoir assisté au congrÃ"s du Mouvement populaire de la Révolution.Le 24 maiÂ: Le gouvernement belge charge son ambassadeur en consultation à Bruxelles, d' «Â exprime chef de l'Etat du Burundi sa préoccupation et son espoir inquiet de voir restaurer l'ordre et la paix Â».Le 25 mai : L représentant permanent du Burundi remet au Secrétaire qénéral des Nations Unies le discours du président Micomber sur les évà nements qui se sont récemment produits dans cet Etat.Le 26 mai : La Croix â€"Rouge internationale envoie délégation.Le 30 mai : On annonce à Kinshasa l'envoi d'une compagnie de forces armées zaÃ⁻roises au Burun demande de ce pays. Â JUIN 1972Le 2 juin : Le ministre belge des Affaires étrangà res, M. Pierre Harmel, informe le Sénat des évà nements survenus au Burundi. Qualifiant les luttes intestines de tribalistes, M. Pierre Harmel a dit : Â «Â il n'appartient pas à un gouvernement aujourd'hui étranger, de porter un jugement sur les raisons qui ont contrecarré évolution pacifique et qui ont à nouveau fait surgir l'affrontement fratricide. Mais, un gouvernement ne restera pas indifférent lorsque les évÃ"nements d'une telle gravité surgissent dans un pays avec lequel, de la volonté commune, lié par des relations de coopérations.-Le gouvernement belge demande aux autorités burundaises de réexaminer avec elles avant la fin du mois de juin, les «Â ajustements nécessaires aux accords de coopérations Â».Le 6 juin : Trente soldats burundais tués dans la région de Nyanza-Lac, au cours d'une attaque à laquelle auraient participé des élé rebelles venus d'un camp muléliste situé en Tanzanie.-Message du président Rwandais au colonel Michel Micombero pour l'exhorter à ramener la paix et faciliter le retour des fugitifs.Le 8 juin : Dans une interview, le président Micombero, entre autre, déclaré Â»une chose est certaine, c'est qu'il y a eu une véritable tentative de génocide contre les devaient être tués de même que les Hutus, qui refusaient de suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles… » Â «Â Nous menons une campagne de la suivre les rebelles à la suivre la s pacification Â» … Â»Ce sont les syndicats chrétiens et les autorités de la tutelle qui ont semé les divisions chez nous. voilà que l'on parle en Belgique de supprimer l'aide au Burundi parce que le drame préparé par les Belges se pro Â La délégation du Burundi aux Nations –Unies, publie un «Â Livre blanc Â» sur les causes et les cor réelles de la tentative de génocide contre l'ethnie Tutsi au Burundi. Il y est affirmé que la rébellion armée déclen 29 avril a causé 50.000 victimes Â» sans compter les disparus et ceux qui se sont réfugiés en Tanzanie et au ZaÃ⁻re Â».Le 14 juin : Bagarres entre étudiants hutus et tutsis à Lià ge;-Discussions à la Commission du président européen pour les relations avec les Etats africains associés à la C.E.E. sur les évà nements du Burundi. Les parlementaires ont demandé à l'unanimité que la C.E.E. prenne des mesures de caractÃ"re humanitaire.LE 17 juin . Mission d'aide humanitaire de l'O.N.U. au Burundi sous la direction de M. Issoufou Djermakoye.Le 21 juin : Le commandant en chef des forces armées burundaises, le lieutenant-colonel Thomas Ndabemeye, annonce la fin des opérations militaires au cours d'une réception offerte en l'honneur de tous les officiers burundais de l'armée r coopérants militaires étrangers.Le 23 juin : Arrivée d'une mission de l'O.N.U, chargée par le Secrétaire gé déterminer quelle forme d'aide humanitaire les Nations U nies pourraient apporter au Burundi.Le 24 juin : MÂ ; Djermakoye, secrétaire adjoint des Nations Unies et envoyé spécial de L. Kurt Waldheim, a visité vendredi matin les zones sinistrées du Burundi. Il s'est entretenu, à cette occasion, avec les autorités provinciales et religieuses des rég visitées.Le 25-26 juin : Le Président de la République, M.Micombero, recevant la mission spéciale de l'O.N.U., a re hommage à la magnanimité du Secrétaire général Kurt Waldheim.Le 28 juin : La mission spéciale des Nations â€"U conduite par le Secrétaire général adjoint, M. Djermakoye, a quitté Bujumbura aux termes d'un séjour d'une s 30 juin : Arrivée d'une délégation nord-coréenne conduite par le vice-ministre des Affaires étrangà res. JUILLE 12 juillet : A Bujumbura, levée partielle du couvre –feu instauré sur toute l'étendue de la République, depuis le 10 suite d'évènements sanglants.Le 15 Juillet : Formation d'un nouveau gouvernement :-M.Albin Nyamayar ( Nyamo (précédemment ministre de l'Agriculture et de l'Elevage) est nommé Premier ministre ( poste nouvellement crÃ Nyamayar (Nyamoya) cumulera ses fonctions de Premier ministre avec celles de secrétaire exécutif du parti et de ministre de l'intérieur.- Affaires étrangÃ"res, M. Gabriel Mpozagara (anciennement procureur général).- Santé Pub Dr Charles Bitariho. - Travaux publics, Transport et EquipementÂ: M. Longin Kanuma. - Education nationaleÂ: M. Gilles Bimazubute (précédemment ambassadeur au ZaÃ⁻re).- Affaires socialesÂ: M. Benoit Bihorubusa.- Fonction PubliqueÂ: M. Grégoire Barakamfitiye.- Ministre déIégué à la présidenceÂ: M. Antoine Ntahokaja (conserve son portefeuille).- Ministre des Finances : Joseph Hicuburundi (conserve son portefeuille). - Ministre de l'Economie : Damien Barakamfitiye.-Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage : M.Pierre Bigayimpuzi (précédemment ambassadeur à Bonn)- Communi aéronautiqueÂ: M. Melchior Bwakira.- Le 26 juilletÂ: M. Simbananiye, ministre des Affaires étrangà res du Burundi a séjourné à Bruxelles où il a été reÃ\$u par son homologue belge, Pierre Harmel. Leurs entretiens ont été qualifiés positifs par le porte-parole du ministÃ"re belge des Affaires étrangÃ"res.- Le 29 juilletÂ: La mission spéciale de l'O.N.I dirigée par Issoufou Djermakoye et envoyée par Kurt Walfheim au Burundi, y a séjourné du 22 au 28 juin. Dans un rapport présenté par Kurt Waldheim sur la mission, il y est dit notamment :«Â Le gouvernement du Burundi lui-même a

informé la mission spéciale que 80.000personnes avaient péri depuis le 29 avril 1972 et que 500.000 personnes, y compris 50.000 veuves et des dizaines de milliers d'orphelins étaient en proie à de graves souffrances et avaient besoi d'une assistance humanitaire. Â»Â AOUT 1972Le 3 août : Arrivée à Bujumbura d'une mission technique de lâ€ composée de M. Stanissis et Eugà ne Adobali. Elle est chargée, sur la demande des autorités burundaises, d'évalu l'aide à apporter aux sinistrés. NOVEMBRE 1972Le 1er novembre : L'O.N.U. envoie une aide alimentaire de 43 aux réfugiés burundais en Tanzanie. Le 17 novembre : Le Président de la République, secrétaire général du parti (UPRONA) nomme les membres du Comité central du parti.Le 25 novembre : Le lieutenant-colonel Thomas Nolabemeye (Ndabemeye) nommé chef d'Etat-Major général avec rang de ministre. Â DECEMBRE 1972Le 2 dÃ Selon le ministre des Affaires étrangà res, le gouvernement est en possession d'informations d'aprà s lesquelles un nouveau Â»plan de massacre serait en cours d'exécution Â». FEVRIER 1973Le 19 février : Départ de M. SÃ0 secrétaire général du Mouvement panafricain de la Jeunesse (M.P.J.). Il assuré le soutien de son mouvement Ã l'UPRONA, parti de l'Unité et du progrÃ"s national, et à la jeunesse du Burundi. Le M.P.J. a pris fait et cause pour le Burundi lors de l'agression de mai 1972. MARS 1973Le 7 mars : inauguration d'un monument Â«Â aux membres forces armées tombées au champ d'honneur pour la préservation de la paix et de l'unité du pays Â» par le col Micombero.Le 21 marsÂ: Un communiqué du gouvernement tanzanien affirme qu'un avion burundais a bombardé 15mars dernier 3 villages tanzaniens et fait 36morts : 8 tanzaniens et 28 réfugi©s. L'attaque aurait eu lieu dans la pa nord du district de Kigoma. À AVRIL 1973Le 3 avrilÀ: Le Burundi prĂ©sente ses excuses au gouvernement tanzanien concernant le raid de l'aviation burundaise en territoire tanzanien.(…) MAI 1973Le 11 mai : La radio du Burundi annonc que «Â des éIéments rebelles munis d'armes automatiques, de flà ches et de lances ont attaqué dans la nuit de jeuc vendredi des populations paisibles, dans les régions de Nyanza-lac, Mabanda et Kiofi (Gihofi), dans le sud du pays, Ã la frontià re tanzano-burundaise Â». Il y aurait des morts et des blessés, sans toutefois préciser le nombre. La radio invite la population à la vigilance.Le 12 maiÂ: Réunion du Bureau politique national, instance suprÃame du Parti Uprona, afin d'analyser la situation posée par l'attaque de la nuit précédente.De source tanzanienne, on annonce que des ressortissants burundais se sont réfugiés en Tanzanie.Le 14 mai : Selon la radio du Burundi, la situation est «Â trà s calme Â» dans le sud du pays. Elle réfute des informations en provenance de Dar-Es-Salaam (Tanzanie) qui faisaient état d'une vaste progression des forces anti-gouvernementales vers Bujumbura.M Arthémon Simbananiye, ministre des Affaires étrangà res, convoque le corps diplomatique et consulaire pour l'informer de l'attaque de son pays par des éIéments rebelles à partir de la Tanzanie et du Rwanda.Le Président Amine, de l'Ouganda, fait savoir au Préside Micombero qu'il le soutient pour lutter contre les rebelles et lui propose une aide.15 mai : Déclaration du Bureau politique du parti unique (Uprona) qui s'en prend aux «Â milieux politiques syndicaux chrétiens belges Â» qui soutiennent «Â certains à © tudiants burundais Â» dans leur haine tribale en leur permettant de se rà © unir et de collecter des fonds. Le Rwanda est également accusé «Â non seulement d'armer les réfugiés burundais sur son territoire, mais d'env criminels attaquer le Burundi à partir de la Tanzanie Â».(â€l)22 mai : M. Arthémon Simbananiye accuse en séance plé des ministres de l'O.U.A. à Addis Abéba, la république du Rwanda d'être responsable des incidents survenus le 1 maiÂ: Le gouvernement du Burundi exige du gouvernement rwandaisÂ:- Le respect de l'intégrité tel Burundi ;- La non-immixtion dans les affaires intérieures du Burundi : éloignement des réfugiés ;dédommagement des victimes de l'agression.(…) JUIN 1973Le 20 juin : Création d'une Commission de la Dé décret présidentiel.Le 21 juinÂ: Déclaration de l'épiscopat du Burundi qui fait appel aux chrétiens du monde entier trouver les meilleures voies à la réconciliation et à l'unité. L'appel s'insurge contre la stratégie malicieuse qu favoriser la haine, la division et la conscientisation par le fait de martyrs provoqués.(â€l)Le 29 juin : La radio du Burundi annone que des rebelles ont attaqué des «Â populations paisibles Â» dans les régions frontalià res du sud et de l'es Burundi, dans les régions de Nyanza-lac et de Kiteranyi.Le 30 juin : Dar-Es-Salaam (Tanzanie) fait état d'incidents frontaliers entre le Burundi et l a Tanzanie faisant 78 morts dans trois villages de réfugiés situés en territoire tanzanien. Le Burundi, aprÃ"s avoir démenti l'attaque, admet que ses troupes ont franchi la frontiÃ"re et propose de dédommager l familles des victimes. JUILLET 1973Le 2 juillet :- Démenti de la «Â Voix de la Révolution Â» au suj frontaliers ente le Burundi et la Tanzanie.- Décision des dockers tanzaniens de boycotter totalement le com avec le Burundi. Mesure trÃ"s sévÃ"re puisque 85% des produits du Burundi transitent par la Tanzanie.Le 3 juilletÂ: - Â La Tanzanie remet au Burundi une note de protestation au sujet de l'attaque effectuée le 29 juin pré troupes burundaises contre des villages tanzaniens. L'ordre de boycott lancé par les dockers tanzaniens est effectif et total dans les ports de Kigoma (sur le lac Tanganyika) et Dar â€"Es-Salaam (sur l'océan indien).- Â Â Â Â Le P Micombero intervient auprÃ"s du général Gowon, président en exercice de l'O.U.A. et auprÃ"s de M. Nzo Ekangaki, secrétaire général de l'O.U.A., au sujet des différends frontaliers que connaît le Burundi ave leRwanda et la Tanzanie.(â€i)Le 9 juillet : Message du Président Micombero au Président Nyerere pour lui demander de lever le blocus qui «Â étrangle tout un peuple engagé dans la lutte contre l'impérialisme et contre toute exploitation Â».(â€i)Le 12 colonel Micombero révÃ"le à l'A.F.P. qu'une unité de l'armée tanzanienne a attaqué un poste de l'arm Mugina, à 4 kms de la frontià re prà s de Mabanda, dans le sud du pays. Une seconde attaque aurait eu lieu, le mà me jour et au mÃame endroit, mais au mortier cette fois-ci. L'armée burundaise a été mise en état d'alerte ;(…)Le Arthémon Simbananiye est reçu en audience par le Président Nyerere de Tanzanie.(â€l)Le 17 juillet : Le Président Nyerere a violement attaqué le Burundi dans une lettre adressée au général Gowon, Président de l'O.U.A. La lettre état de massacres qui se perpétuent.Le 18 juillet : Entrevue tri-partite à Goma (ZaÃ⁻re) entre les Présidents Mobutu, Habyalimana et Micombero. Y assistait aussi le secrétaire général de l'O.U.A., M. Nzo Ekangaki. Le Burundi a retiré plainte contre le Rwanda devant les assises du dixià me sommet de l'O.U.A. Les deux pays s'engagent dans la voie de coopération et de l'amitié.Le 19 juilletÂ: M. Nzo Ekangaki arrive à Bujumbura et l'entretien qu'il a avec le color porte sur les incidents frontaliers avec la Tanzanie et sur le blocus économique dont est l'objet le Burundi.Le 22 juillet : Rencontre au sommet à Dar-Es-Salaam entre le Président Mobutu, le Président Micombero et M. Julius Nyerere,

Président de la Tanzanie. Dans le communiqué publié à l'issue de l'entretien, le Burundi exprime ses regrets pou du 29 juin dernier, tandis que la Tanzanie s'engage à restaurer les relations normales, notamment commerciales, entre les deux pays.Le 24 juilletÂ: Les dockers tanzaniens mettent fin au boycottage des produits en provenance ou en partance du Burundi.Le 25 juillet : Une ordonnance ministérielle signée du Président Micombero interdit l'Association d'entraide des Eglises de Pentecà te, accusée de subversion. NOVEMBRE 1973Le 6 novembre : De la Cité du Vati un missionnaire catholique au Burundi lance un appel à l'opinion publique étrangÃ"re pour qu'elle prenne conscience situation tragique qui se perpétue au Burundi, précisément à Gitéra [probablement Gitega] où se poursuivent des massacres et où le gouverneur a interdit l'Áction catholique des enfants de Marie. De même à Gisanza (Gisanze), dans le diocèse de Muyinga, des missionnaires ont été mis aux arrêts. De la même source, le gouverneur burundais aurait déclaré publiquement son hostilité aux missionnaires, et plus généralement, au clergé catholique. [1] A partir du 9 octobre 2009, il adhÃ"re au parti Conseil national de défense de la démocratie- Force de Défense de la démocratie (CNDD-FDD) par une procédure d'exceptionÂ; voir l'article «Â Le couple Mpozagara Gabriel et Sinarinzi Candide e Cndd-Fdd par la petite porte Â» – burundibwiza.com le 14 octobre 2009.[2] Jusqu'à preuve du contraire, le décret offi cette nomination n'a pas été rendu public. [3] La procédure de levée enfreint tous les principes validés par les Nati Unies en matià re d'Etat d'exceptionÂ: principes de promulgation, de notification, de temporalité, de menace exceptionnelle, de proportionnalité, de non discrimination, pour ne citer que ceux â€"IÃ. Voir rapportÂ: Â http://documentsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G97/128/80/pdf/G9712880.pdf?OpenElementCes Lois d'exception sont illégales jusque dans la façon dont elles ont été levées.Aux juristes et aux spécialistes de la question d'apporter leur connaissance pointue.[4] CfrÂ: Le rapport de Whitaker. Commission économique et sociale des Nations-Unies sur les Droits de l'Homme. 2 juillet 1985.[5] Juriste polonais (1900-1959). (…) II a forgé le mot Â»génocide Â» pour la première fo son ouvrage Axis Rule in Occupied Europe, publié en 1944 (â€l)Extrait de : Qu'est-ce qu'un génocide ? RaphaÃ Editions du Rocher décembre 2007, 317 p.[6] Ce sont les conclusions de deux textes, produits et avalisés au sein des Nations Unies, écrits par des experts reconnus et mandatés, qui font autorité aujourd'hui en matiÃ"re de définition et délimitation de l'Etat d'exception :-Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Û L'étude de Nicole Questiaux, référence ONU E/CN. L'étude de Léandro Despouy, rapporteur spécial, référence ONU E/CN.4/Sub2/1997/19[7] Associations de consult internationaux en droits de l'Homme. (C.I.D, Genà ve)[8] idem[9]Le Reportage : toute une vie, ailleurs. Ed Publibook 2005.[10] Nà gre-Fûté (du Club des Bâtisseurs) résident à Kamenge-Mayengo (cà té Terminus) le pà re de Jean-Mar Njakazi (et ses deux frà res candidats médecins, tous deux «Â disparus Â» lors des rafles organisées par l'armée février-mars 1994 dans le quartier de Kamenge). L'arrestation de Négre-fûté a eu lieu à cette période dans so au ministÃ"re de Géologie et des Mines. Toutes les cartes de prospection (dont celles du Haut-Congo) laissées par son prédécesseur belge ont disparu en même temps que lui. A l'attention de sa famille : Citer son nom. (â€i)[11] Le site iwacu-burundi.org a publié la premiÃ"re partie de «Â ma part de vérité Â» le 17 août 2009. [12] Twarabishe, Turabacir urubanza, ubu ni twebwe tubavugira ijambo ![13] A southern Tutsi. In 1971, he was UTB, Second National Secretary, Judiciary cadre section. He worked at Bujumbura parquet and was known as "the hangman― of Bujumbura, because he tortured prisoners. In April 1972, he was appointed Attorney General, replacing Nduwayo. During May 1972, he played a major role in reprisals against Hutu. (extrait du Dictionnaire du Burundi, Warren Weinstein, 1973)[14] Son pà re Otetela (congoman) et le mien (du clan des Abahanza) partageaient le même statut de «Â commis Â» de l'administration de la Tutelle belge, comme auxiliaires, c'est à dire l'un dans le domaine de la santé, l'autre dans l'administration. scolarisés dans la même école primaire Stella Matutina.[15] Ce bataillon état commandé par le major Lubi, tombé au combat à Moba I.[16] Plus si nécessité.[17] Dans les années 80, ce dernier avait saisi le parquet de Bujumbura contre un exilé rwandais, l'occupant illégal d'une des maisons de l'Ocaf au quartier 1 de mon pà re. La grande conversat profiteurs des biens des victimes Hutu de 1972 n'a pas encore eu lieu. Plusieurs contentieux subsistent entre les réels propriétaires de droit et les différents usurpateurs ou profiteurs des maisons, parcelles et autres biens en provenance du nord de la ville de Bujumbura. Etc. Nul besoin de fin limier pour retrouver la trace des uns et des autres. Certains auraient dû se méfier.[18] L'Année Africaine 1965. Robert Cornevin.«Â - Le 10 mai 1965 : Début des opérations électorales qui ont comporté des incidents obligeant à recommencer les opérations dans 10% des bureaux de vote.U.P.R.O.N.A : 21 sià ges.Parti du Peuple : 10 sià ges ;Individuels : 2 sià ges.- Le 19 juillet : Rà ©union de l'Ass à Kitega.M. Bucumi élu président.MM.Mirerekano et Mayondo. 1 er et 2iÃ"me vice-présidents.- Le 24 juilletÂ: Retour du Mwami au Burundi.Discours du Mwami sur la Constitution et la Justice.Le Mwami prend sous son autorité directe armée et gendarmerie.- Le 2 aoûtÂ: Message du roi Mwambutsa aux députés, les invitant à procéder, conformément à la Constitution, à l'élection de huit sénateurs.- Le 5 aoûtÂ: Les députés désignent huit sénateurs.- Le 11 aoûtÂ sénateurs cooptent les quatre autres.- Le 2 septembre : arrêté - loi précisant la nouvelle Iégislation de l'organisati communale qui ramÃ"ne le nombre des communes de 181 à 78.- Le 4 septembre : M. Bamina élu président du Sénat.-Le 14 septembre : Le Mwami désigne M. Léopold Biha, jusqu'alors son secrétaire privé, comme formateur du proc gouvernement qui doit mettre fin à une crise gouvernementale de quatre mois. (â€l)- Le 2 octobre : Le Sénat et l'Assem adressent au roi Mwambutsa IV une protestation contre l'arrêté-loi de réforme communale. Ils exigent la ratification préalable par le Parlement et sinon, menacent de boycotter les prochaines élections communales.- Le 6 octobre : Les présidents et vice-présidents de l'Assemblée s'élà vent contre le décret royal.- Le 7 octobre : le Mwami ré de la Couronne, les présidents des Chambres, le premier ministre.Les mesures sont prises quant à l'autorisation des r©unions publiques.- Le 22 octobre : Conf©rence de presse de M. Micombero, secr©taire d'©tat Ā la D©fense nat fait le point de la situation et annonce que M.M. Bamina, Bucumi et Nacohoruri sont en état d'arrestation.Le 28 octobre : Exécution d'Emile Bucumi, Président de l'Assemblée NationaleÂ; Mirerekano, Premier Vice-PrésidentÂ; Mayo deuxiÃ"me Vice-Président de l'Assemblée NationaleÂ; Ndimanya, premier Vice-Président du SénatÂ; Karibwami, deuxià me Vice-Président. (â€l)Le 29 novembreÂ: -ParisÂ: conférence de presse de M. Artémon Simbananiye, secrét d'Etat à la Justice, qui s'éIÃ"ve contre les interventions de la Croix-Rouge internationale, du B.I.T., de la Commission internationale des Juristes en faveur des accusés houtou (hutu).Le 10 décembreÂ: Notification aux autorités du Burundi de l'arrivée de M. Philippe Graven (de nationalité suisse), observateur de la Commission internationale des Juristes.Le d©cembreÂ: - BujumburaÂ: arrivée de M. Philippe Graven (de nationalité suisse), observateur de la commission Internationale des Juristes.Le 16 décembreÂ: Exécution de 22 condamnés (dont Joseph Bamina, Président du Sénat. 17 décembre : M. Graven est reçu par le secrétaire d'Etat à la Justice M. Artémon Simbananiye.Le 22 décembre Graven est informé que les autorités du Burundi n'étaient pas disposées à communiquer les pièces du procès a secrétaire général de la Commission. Â» Honneur à :- Emile Bucumi, Président de l'Assemblée, en octobre habitait au Quartier 5 de l'Office des Cités Africaines. Il travaillait dans un des services de la province de Muramvya. Il faisait la navette avec sa voiture chaque jour. Sa femme Iégitime est Tutsi. Malgré les pendaisons et autres exécutions, elle était passée nous réconforter (ma sÅ"ur et mon frÃ"re) en ce début des vacances de NoëI 1965. Sa fille (aîn©e s'appelle Marie. Comme Zacharie Ntiryica (ministre des travaux publics en 1963), Emile Bucumi n'était pas trÃ"s enthousiaste pour acquérir une parcelle dans le quartier de Kamenge comme l'avait recommandé mon pà re à tous les des membres du Club Bâtisseurs. Il ne se voyait pas lui et sa famille revivre dans le quartier populaire. Rendez-lui sa place et son honneurÂ! A compléter par les autres dépositaires.- Paul Mirerekano, Premier vice-Président de l'Assem en octobre 1965. Il habitait Rohero I, puis Rohero II, Rendez-lui sa place et son honneurÂ! A compléter par les autres dépositaires.- Patrice Mayondo, deuxiÃ"me vice-Président de l'Assemblée nationale, résident en octobre 1965 Ã Kamenge (�). Je ne me souviens pas de beaucoup d'éIéments à son sujet, à l'exception du récit de son trava coopérative (Ikigega ca Mayondo). Rendez-lui sa place et son honneurÂ! A compléter par les autres dépositaires.-Ignace Ndimanya, vice-président du Sénat, résident en octobre 1965 (Â?), sa famille et ses enfants habitaient le quartier de Kamenge aprÃ"s les exécutions. Rendez-lui sa place et son honneur. A compléter par les autres dépositaires- Joseph Bamina, président du Sénat.Rendez-lui sa place et son honneur.